

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°23-01

Séance du 15 mars 2023

Date de convocation : 09 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
<u>En exercice : 20</u>	<u>En exercice : 51</u>
<u>Présents : 15</u>	<u>Présentes : 18</u>
<u>Votants : 35</u>	<u>Votantes : 43</u>

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Pierre COURTOIS a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine COLLOT,

Absents excusés : M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Alexandre PUEYO, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

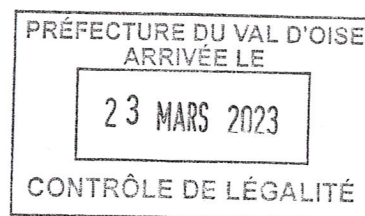
LE COMITÉ SYNDICAL,

VU les Statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical du 13 décembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**



A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 décembre 2022.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°23-02

Séance du 15 mars 2023

Date de convocation : 09 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
<u>En exercice : 20</u>	<u>En exercice : 51</u>
<u>Présents : 15</u>	<u>Présentes : 18</u>
<u>Votants : 35</u>	<u>Votantes : 43</u>

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIoux, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Pierre COURTOIS a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine COLLOT,

Absents excusés : M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Alexandre PUEYO, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

LE COMITÉ SYNDICAL,

VU la Loi du 6 février 1992,

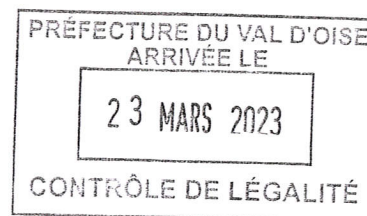
VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts du Syndicat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

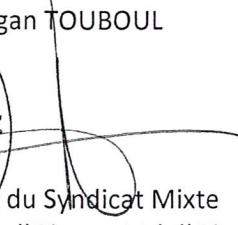
APRES EN AVOIR DELIBERE par :

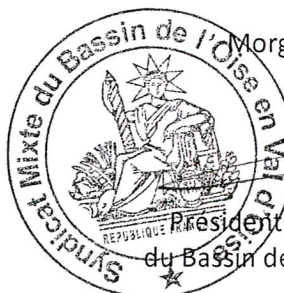
**43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**



A L'UNANIMITÉ,

DONNE ACTE AU PRÉSIDENT de la présentation des Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Comité syndical
15 mars 2023

Table des matières

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe.....	3
1. Introduction.....	3
2. Obligations légales du ROB	3
3. Contexte économique et financier	3
Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise	4
1. Compétences	4
2. Périmètre d'intervention 2023	5
Evènements marquants 2022.....	6
Bilan financier global 2022	11
1. Section de fonctionnement.....	11
2. Section d'investissement.....	12
Evolution du bilan financier global	14
Orientations financières 2023	15
1. Introduction	15
2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure	15
3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence	16
3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise	16
3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise.....	17
3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise.....	17
3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides..	18
4. Synthèse des orientations budgétaires 2023.....	19
5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence.....	19
5.1 Recettes de fonctionnement	19
5.2 Recettes d'investissement.....	20

Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire (ROB) depuis la loi NOTRe

1. Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le vote de ce dernier intervenant obligatoirement avant le 15 avril 2023, il convient de débattre des orientations budgétaires lors de la présente séance.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il constitue la 1ère étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

2. Obligations légales du ROB

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique, qui ne donne pas lieu à un vote, elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif 2023.

3. Contexte économique et financier

Le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) constitue la première loi de finances de la législature 2022-2027. Il est établi dans un contexte économique incertain. En effet, l'inflation a atteint un taux record de 5,2% en 2022 et les prix à la consommation ont augmenté de 5,9%. La crise énergétique se poursuit et des incertitudes persistent sur le contexte international engendrant une hausse massive des coûts de travaux et des prestations intellectuelles.

Dans ce contexte, le PLF 2023 se caractérise notamment par :

- 1) La poursuite de l'objectif de « maîtrise des dépenses de fonctionnement » fixé aux collectivités territoriales et à leurs EPCI
- 2) Des concours financiers aux collectivités en hausse de 0,727 milliards d'euros (mais liés pour 0,430 milliards d'euros au fonds de soutien aux communes face à l'inflation).

Présentation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

1. Compétences

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val-d'Oise (SMBO 95) a été créé en 2003 pour assurer l'entretien, l'aménagement et le développement touristique des berges de l'Oise. Il rassemble les membres suivants :

- **Le Conseil départemental du Val d'Oise**
- **La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)** pour 8 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)** pour 7 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)** pour 4 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)** pour 3 communes riveraines de l'Oise
- **La Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France (C3PF)** pour 1 commune riveraine de l'Oise

Le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le SMBO a donc modifié son nom et ses statuts pour intégrer les compétences GEMA, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Entente Oise-Aisne exerçant la compétence PI.

Désormais, le SMBO est également compétent sur certains cours d'eau affluents de l'Oise et Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux du lit majeur de l'Oise.

Ainsi, il exerce 4 champs de compétences ou « cartes de compétences » :

- Carte 1 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration des berges de l'Oise ;
- Carte 2 : Compétence relative à l'entretien et à la restauration de certains cours d'eau affluents de l'Oise ;
- Carte 3 : Compétence relative à l'animation, la valorisation touristique, la gestion et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise ainsi que le diagnostic technique et sécuritaire de certaines haltes fluviales ;
- Carte 4 : Compétence relative à l'entretien, la restauration et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux situés dans le lit majeur de l'Oise.

Collectivités	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4
CACP	X			
CCHVO	X	X	X	X
CCVO3F	X	X	X	
CCSI	X		X	
C3PF	X		X	
CD95	X		X	X

Le SMBO intervient sur l'Oise dans sa partie Val-d'Oise, soit environ 90 Km de berges (Cartographie 1). Il s'agit de la partie aval de l'Oise, d'Asnières-sur-Oise (95) à sa confluence avec la Seine à Maurecourt (78).

Enfin, il gère 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux situés dans le lit majeur de l'Oise : le Marais de Bernes-sur-Oise (35 ha au total, dont 16 ha en propriété publique et gérés par le SMBO), les Grands Jardins et Bords d'Oise à Noisy-sur-Oise (8,4 ha au total, dont 0,5 ha en propriété publique et gérés par le SMBO) et les Bords d'Oise à Mours (60 ha au total, dont 14 ha en propriété publique et gérés par le SMBO).

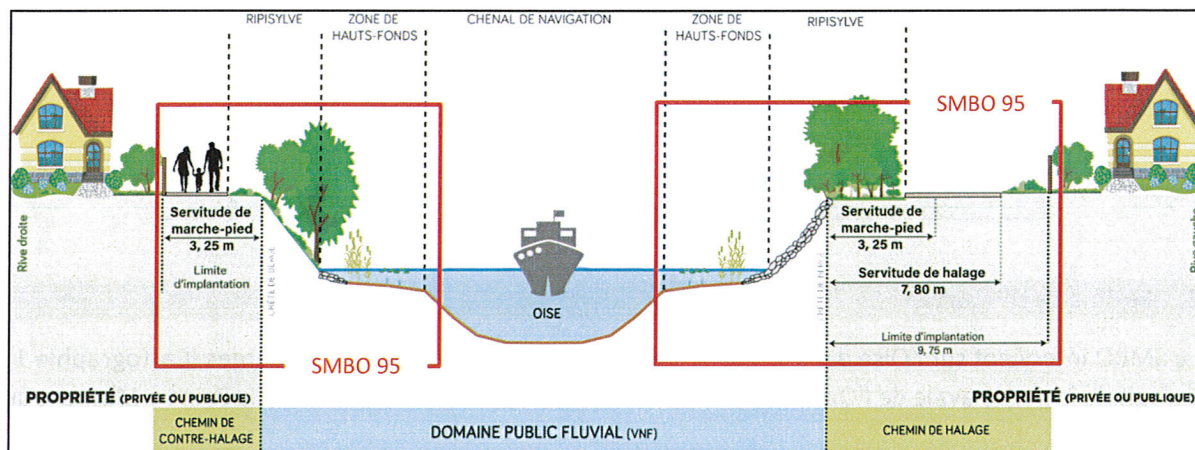
The map displays the CC Haut Val d'Oise territory, outlined in black. It shows the Oise river and several tributaries like the Ruisseau de la Vierge, Ruisseau de la Courbe, and Ruisseau de la Basse. Four specific areas are highlighted with colored outlines:

- Carte 1 (Blue outline):** Entretien et restauration des berges de l'Oise. This area follows the main course of the Oise river.
- Carte 2 (Light blue outline):** Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise en gestion. This covers smaller tributaries like the Ruisseau de la Vierge and Ruisseau de la Courbe.
- Carte 3 (Purple outline):** Valorisation touristique des berges de l'Oise. This area includes sections of the Oise river and surrounding land near towns like Persan and Asnières-sur-Oise.
- Carte 4 (Green outline):** Gestion des Espaces Naturels Sensibles locaux du lit majeur de l'Oise. This covers floodplain areas around the river.

Other labels on the map include various communes such as Neuilly-sur-Oise, Cergy-Pontoise, Auvers-sur-Oise, and Persan. A legend at the bottom right explains the symbols used for the different management zones and administrative boundaries. The date is 02/03/2021 and the author is AL.

Par convention avec Voies Navigables de France (VNF), le domaine d'intervention du SMBO s'étend du pied du talus de berge jusqu'à la limite de servitude de passage sur la rive (9,75 m en chemin de halage et 3,25 m en chemin de contre-halage) (Figure 1). Par le biais d'autres conventions, le SMBO 95 peut aussi se substituer aux propriétaires riverains de l'Oise et intervenir sur leurs parcelles.

Figure 1 : Domaine d'intervention du SMBO



Evènements marquants 2022

CARTE 1 :

➤ Planification des travaux de restauration et d'entretien des berges et des cours d'eau affluents de l'Oise (Carte 1 et carte 2)

L'étude de planification des travaux de restauration des berges et des cours d'eau affluents de l'Oise a démarré au début de l'année 2022. Cette étude, suivie par les services du SMBO et un Comité de Pilotage composé des membres du comité syndical et des élus et services des communes riveraines, aboutira à la construction du plan d'investissement du SMBO pour la période 2024-2033.

Cette étude est divisée en 2 lots :

- Lot n°1 : planification des travaux de restauration des berges de l'Oise et de ses annexes hydrauliques
- Lot n°2 : planification des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau affluents de l'Oise gérés par le SMBO

Chaque lot comporte deux tranches :

- Tranche ferme n°1 : diagnostic et enjeux
- Tranche ferme n°2 : programme d'actions

La tranche ferme n°1 de chaque lot s'est achevée en juillet 2022 par la présentation des premiers résultats lors d'un Comité de Pilotage. Elle comportait, entre autres, une recherche bibliographique, des entretiens par questionnaires auprès des communes, des prospections terrain (120 tronçons pour le lot n°1 et l'ensemble du linéaire de rus pour le lot n°2, l'élaboration de fiches tronçon, fiches ouvrage ainsi qu'un atlas cartographique.

La tranche ferme n°2 de chaque lot, quant à elle, a démarré en juillet 2022 et s'achèvera au cours du premier semestre 2023. Entre juillet et décembre 2022, l'étude a consisté, entre autres, à déterminer les secteurs prioritaires à restaurer et élaborer des fiches d'intervention. Le reste de l'étude se

poursuivra en 2023 avec la réalisation d'avant-projets sommaires, l'élaboration du plan de financement et du planning de réalisation des travaux.

➤ **Confortement des berges de Saint-Ouen-L'Aumône et de Neuville-sur-Oise**

Les travaux de confortement des berges du Quai de l'Ecluse à Saint-Ouen-L'Aumône (65 ml) et de l'Ile de loisirs à Neuville-sur-Oise (50 ml), suite aux crues de février 2021, ont été réalisés en début d'année 2022.

Les travaux de Saint-Ouen-L'aumône ont été réalisés en janvier. Ils ont consisté à mettre en place des fascines de saule en pied de berge ainsi qu'un enrochement (15 ml), évacuer les gravats, taluter la berge via un apport de terre végétale, mettre en place un géotextile biodégradable ainsi qu'un semis rustique.

Les travaux de Neuville-sur-Oise, quant à eux, ont démarré en janvier 2022 par des travaux forestiers préparatoires. Les travaux ont dû être temporairement mis en attente à cause du niveau de l'Oise élevé qui ne permettait pas de poursuivre le chantier. Les travaux ont repris en avril et se sont achevés en mai 2022. Ils ont consisté, entre autres, à mettre en place une assise en grave calcaire en pied de berge ainsi que des caissons végétalisés de saule, taluter la berge, mettre en place un géotextile biodégradable ainsi qu'un semis rustique.

➤ **Confortement des berges du Quai de l'Oise situé à L'Isle-Adam**

L'emprise des travaux est de 380 ml au niveau du Quai de l'Oise, entre l'Avenue Jules Dupré et la rue de Marbach.

Sous maîtrise d'œuvre externe par le bureau d'étude HYDROSPHERE, les travaux avaient pour objectifs :

D'augmenter la diversité des habitats, les capacités d'accueil de la flore et de la faune

De tenir compte de l'usage du site et en particulier la circulation des promeneurs

D'ajouter une plus-value paysagère

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été publié le 19 janvier 2022, pour une date limite de remise des offres le 9 février 2022 et une validation de l'entreprise retenue en Commission d'Appel d'Offres le 8 mars 2022. L'entreprise retenue pour réaliser ces travaux est la société TERIDEAL.

Après une phase préparatoire, les travaux se sont déroulés en juillet 2022 et ont été réceptionnés en août 2022.

Les actions principales ont été :

- Le retalutage de la berge
- Le réagencement des blocs d'enrochement en pied de berge
- La suppression de la végétation arbustive ainsi que l'allée de Prunus
- La création d'un chemin stabilisé
- La pose d'un platelage au niveau de la canalisation en béton
- La suppression de l'estacade
- La pose d'une passerelle au niveau d'une encoche d'érosion

La plantation d'une haie a également été réalisée en novembre 2022, afin de respecter le calendrier de plantation et de reprise des végétaux.

➤ **Restauration du perré du pont de la RD58 d'Auvers-sur-Oise**

A la suite d'épisodes pluvieux, des cavités ont été repérées au pied du mur de soutènement du pont de la RD928, fragilisant la structure du débarcadère. Outre la nécessité de le reconsolider, il était également nécessaire de stabiliser le débarcadère par la mise en place d'un rideau de palplanches (planches métalliques de 13m de haut et de 9 mm d'épaisseur, solidement fixées au fond de la rivière).

Le Syndicat a ainsi réalisé entre mars et avril 2022, les travaux suivants, dans des conditions techniques et de suivi administratif complexes avec l'entreprise :

- En pied de berge :
 - Mise en place du rideau de palplanches par vibrofonçage
 - Pose de grave, soudage des palplanches et mise en place d'une couche de béton
 - Finition par la pose d'une planche de bois sur les palplanches
- En haut de berge :
 - Comblement de l'affouillement par de la grave recouverte de béton
 - Mise en place de terre végétale et engazonnement
 - Remise en état du chemin

Une fois les travaux terminés, le débarcadère, à nouveau sécurisé, a pu rouvrir aux usagers et plaisanciers, participant ainsi au charme du site et à l'attractivité touristique de la Vallée de l'Oise.

➤ **Entretien des aménagements de protection et de valorisation des berges**

Au fil des années, le SMBO a réalisé plusieurs aménagements dans le but de restaurer des secteurs de berges dégradées. Ceux-ci doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer leur pérennité.

Les objectifs de cet entretien sont :

- De remettre en lumière les différents aménagements pour permettre à une végétation d'hélophytes de s'installer
- Renforcer la protection des berges en rechargeant certains aménagements avec les rémanents issus des remises en lumière
- Débroussailler certaines berges pour éviter la pousse de ligneux
- Remettre en valeur les berges en créant des percées visuelles

Ainsi, les secteurs aménagés de 8 communes ont fait l'objet d'un entretien en 2022. Il s'agit des communes suivantes :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - Auvers-sur-Oise | - Jouy-le-Moutier |
| - Bruyères-sur-Oise | - L'Isle-Adam |
| - Champagne-sur-Oise | - Neuville-sur-Oise |
| - Eragny | - Parmain |

➤ Etude piscicole

Afin de connaître la réponse piscicole des aménagements, le syndicat a réalisé, en 2019, une première campagne de mesures sur différents sites. La deuxième campagne de mesures a eu lieu en 2022. Ainsi, une pêche électrique des poissons juvéniles et un relevé des différentes espèces ont été réalisés en juillet 2022 sur chaque station. Celle-ci a mis en évidence la présence de 15 espèces piscicoles, toutes stations de mesures confondues. Par ailleurs, la station de Champagne-sur-Oise apparaît comme la plus intègre avec la présence de 12 espèces dont les plus exigeantes telles que le barbeau, la vandoise ou encore le chabot. Elle apparaît également comme ayant la plus forte productivité avec une densité moyenne de juvéniles par habitat de 17 alevins/EPA (Echantillonnages Ponctuels d'Abondance).

➤ Campagne n°15 d'entretien de la ripisylve

Le SMBO dispose d'un Programme Pluriannuel d'Entretien de la Ripisylve (PPER) 2017-2024.

Les interventions répondent globalement aux objectifs suivants :

- ✓ Gérer la végétation en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit : stabilité des berges, intérêt paysager, diversité biologique, brise-vent, etc...
- ✓ Conserver les conditions d'écoulement de la rivière en préservant la diversité du milieu (lit, berge, faciès d'écoulement, végétation, ...).
- ✓ Développer et rendre fonctionnelle la continuité écologique le long des berges de l'Oise.
- ✓ Sécuriser les chemins rivulaires pour éviter tout risque de chute d'arbres que ce soit dans le cours d'eau ou sur le cheminement.
- ✓ Créer des ouvertures visuelles sur la rivière.

L'entretien de la ripisylve (débroussaillage, abattage, élagage, sélection) est réalisé de manière raisonnée. L'épaississement des boisements de berge est recherché principalement pour accroître sa fonction de maintien des berges tout en ayant une vision à long terme.

Ainsi, La campagne n°15 du PPER 2017-2024 concerne l'entretien et la restauration de la ripisylve de la commune d'Auvers-sur-Oise sur un linéaire total de 4 660 ml. Certains secteurs sont inaccessibles par voie terrestre (passerelles, blocs de béton, chemins trop étroits etc.) et nécessitent une intervention par voie fluviale. Ainsi, 2 890 ml sont concernés par ces interventions soit 62% du linéaire total.

Celle-ci a eu lieu entre octobre 2022 et décembre 2022.

CARTE 2 :

➤ Entretien du ru du Montubois

En tant que gestionnaire du ru du Montubois sur sa partie aval, sur les communes de Mériel et Méry-sur-Oise, le SMBO peut se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser certains travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau.

Ainsi, le Syndicat a réalisé, en octobre 2022, un entretien du lit mineur du cours d'eau en enlevant les embâcles présents au niveau des deux grilles en amont de la zone d'entretien et en curant cette même zone. Cet entretien se poursuivra en 2023 et sera complété par un travail sur les sources du ruissellement en lien avec le SIARE et l'Entente Oise-Aisne.

CARTE 3 :

➤ Aménagement d'un cheminement à L'Isle-Adam

Le chemin de halage situé derrière le Port de L'Isle-Adam présentait des dépressions suite à des dégradations liées au chantier d'aménagement, le rendant ainsi boueux et difficilement praticable par les usagers lors d'intempéries notamment. Un cheminement en stabilisé a donc été réalisé sur 200 m environ. Les travaux ont eu lieu en juin 2022, financés à 50% par l'aménageur et à 25% par la commune.

CARTE 4 :

➤ Evaluation du plan de gestion actuel et élaboration d'un nouveau plan de gestion de l'ENS de Bernes-sur-Oise

Le plan de gestion de l'ENS du Marais de Bernes-sur-Oise arrivant à son terme, le SMBO a missionné le bureau d'études ECOSPHERE afin d'évaluer celui-ci et d'élaborer un nouveau plan de gestion sur 5 ans. En 2022, le bureau d'études a réalisé des recherches bibliographiques, des inventaires écologiques et des campagnes d'enquêtes et d'entretiens auprès des élus, services techniques, usagers, associations et agriculteurs.

En 2023, la mission du bureau d'études se poursuivra avec l'élaboration d'un bilan technico-financier, l'analyse de la gouvernance, l'évaluation de la progression vers les objectifs à long terme (OLT) ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion.

➤ Elaboration du premier plan de gestion de l'ENS de Noisy-sur-Oise

Le SMBO a missionné le bureau d'études ECOSPHERE afin d'élaborer le premier plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Grands Jardins des Bords d'Oise à Noisy-sur-Oise. Ainsi, en 2022, le bureau d'études a réalisé des recherches bibliographiques, des inventaires écologiques et des campagnes d'enquêtes et d'entretiens auprès des élus et des riverains.

En 2023, la mission du bureau d'études se poursuivra avec la définition des enjeux et des objectifs à long terme (OLT) ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion comportant, entre autres, la programmation d'aménagement et de gestion sur 5 ans.

➤ Pêche de sauvegarde

La sécheresse de l'été 2022 a engendré une forte baisse du niveau de l'étang du Marais de Bernes-sur-Oise. Ainsi, afin de préserver la survie de la faune piscicole présente dans celui-ci, une pêche de sauvegarde a été nécessaire.

Avec l'accord de la DRIEAT et l'OFB, l'intervention a eu lieu le 1^{er} septembre 2022 et a permis de sauvegarder près de 770 kg de poissons composés essentiellement de carpes, brochets, gardons, brèmes et rotengles. La plupart d'entre eux ont été relâchés dans l'étang des Aulnes à Montgeroult, en accord avec l'AAPPMA et la Fédération de pêche du 95, le reste a été relâché dans l'Oise en accord avec les autorités environnementales.

RESSOURCES HUMAINES :

Le SMBO comprend 5 postes pourvus ou à pourvoir. Le poste de technicien en charge des travaux de restauration des berges et des affluents de l'Oise, vacant depuis le 15 novembre 2021 a été pourvu le 16 mai 2022. Par ailleurs, le poste de technicien en charge de l'entretien des Espaces Naturels Sensibles et de la ripisylve, vacant depuis le 6 juin 2022 a été pourvu le 22 août 2022. Au 31 décembre 2022, les effectifs du SMBO sont au complet.

Bilan financier global 2022

Le budget 2022 du SMBO a été adopté par délibération n°22-11 du 12 avril 2022 (BP). Il prévoyait 1 011 168,39 € en fonctionnement et 1 103 978,47 € en investissement déclinés de la manière suivante :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Fonctionnement	462 317,60 €	108 681,78 €	282 423,03 €	157 745,98 €	1 011 168,39 €
Investissement	660 398,31 €	99 530,00 €	173 705,16 €	170 345,00 €	1 103 978,47 €

Du fait de la clôture budgétaire non réalisée à ce jour, les résultats 2022 présentés ci-après, intégrant les excédents 2021, ne sont que prévisionnels.

- Résultats prévisionnels de fonctionnement : excédent de 131,1 K€
- Résultats prévisionnels d'investissement : 153,9 K€
- Résultats prévisionnels de clôture : 285 K€

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 51% des contributions statutaires des membres du SMBO. En 2022, elles se sont élevées à 524 K€ déclinées de la manière suivante :

- Carte 1 : 211,8 K€
- Carte 2 : 55,9 K€
- Carte 3 : 183,2 K€
- Carte 4 : 72,9 K€

Le SMBO a également perçu des recettes pour :

- L'appel de fonds au titre de la DETR de la CCHVO : 105,5 K€
- Les contributions prévisionnelles 2022 des communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise : 22 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'entretien de la ripisylve 2017 : 14,5 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'entretien de la ripisylve 2018 : 32 K€
- La subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de restauration des berges de Mériel 2019 : 32,8 K€
- Le remboursement des autorisations d'absence d'un agent par le CIG : 0,5 K€
- Le remboursement du trop-versé du contrat d'assurance avec SOFAXIS au titre de l'exercice 2021 : 0,6 K€

Les recettes de fonctionnement intègrent, par ailleurs, le résultat excédentaire de 2021 d'un montant de 298,5 K€ déclinés de la manière suivante :

- Carte 1 : 155,8 K€
- Carte 2 : 46,4 K€
- Carte 3 : 28,4 K€
- Carte 4 : 67,9 K€

Le total des recettes de fonctionnement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Résultats excédentaires 2021	155,8 K€	46,4 K€	28,4 K€	67,9 K€	298,5 K€
Contributions statutaires	211, 8 K€	55,9 K€	183,2 K€	72,9 K€	523,8 K€
Autres recettes	79,7 K€	0,3 K€	127,7 K€	0,2 K€	207,9 K€
Total	444,3 K€	102,6 K€	339,3 K€	141 K€	1 027,2 K€

Pour le BP 2022, la décision avait été prise par l'exécutif de réduire exceptionnellement les contributions statutaires de l'ordre de 13% en moyenne pour tous les EPCI. Cela est dû au fait que certains travaux, initialement programmés en 2020 et 2021, et financés en partie par les contributions de ces années là, ont pris du retard et ont finalement été réalisés en 2022.

➤ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à environ 815 K€ déclinés de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 608,3 K€ (74,6 %)
- Charges de personnel et frais assimilés : 206,7 K€ (25,4 %)

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées, par carte de compétence, dans le tableau suivant :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Charges à caractère général (011)	299,6 K€	15,1 K€	201 K€	92,6 K€	608,3 K€
Charges de personnel et frais Assimilés (012)	106,8 K€	30,4 K€	45,3 K€	24,2 K€	206,7 K€
Total	406,4 K€	45,5 K€	246,3 K€	116,8 K€	815 K€

2. Section d'investissement

➤ Recettes

Le SMBO a perçu, en 2022, des recettes d'investissement à hauteur de 635,6 K€ comprenant :

- La subvention du Conseil Départemental pour les travaux de restauration des berges de Mériel 2019 : 30,5 K€
- L'appel de fonds pour la restauration du débarcadère par la commune d'Auvers-sur-Oise : 26,6 K€
- Le solde de la subvention du Conseil Départemental pour l'appel à projets pollinisateurs sauvages 2021 : 0,3 K€
- Report de la section investissement 2021 : 511,7 K€
- L'excédent de fonctionnement capitalisés: 66,5 K€

Le total des recettes d'investissement par carte de compétence, est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	Total
Report de la section investissement 2021	534,4 K€	18 K€	-56,6 K€	15,9 K€	511,7 K€
Excédent de l'exercice précédent	0 K€	0 K€	57 K€	9,5 K€	66,5 K€
Subventions	30,6 K€	0 K€	0 K€	0,2 K€	30,8 K€
Appel de fonds	26,6 K€	0 K€	0 K€	0 K€	26,6 K€
Total	591,6 K€	18 K€	0,4 K€	25,6 K€	635,6 K€

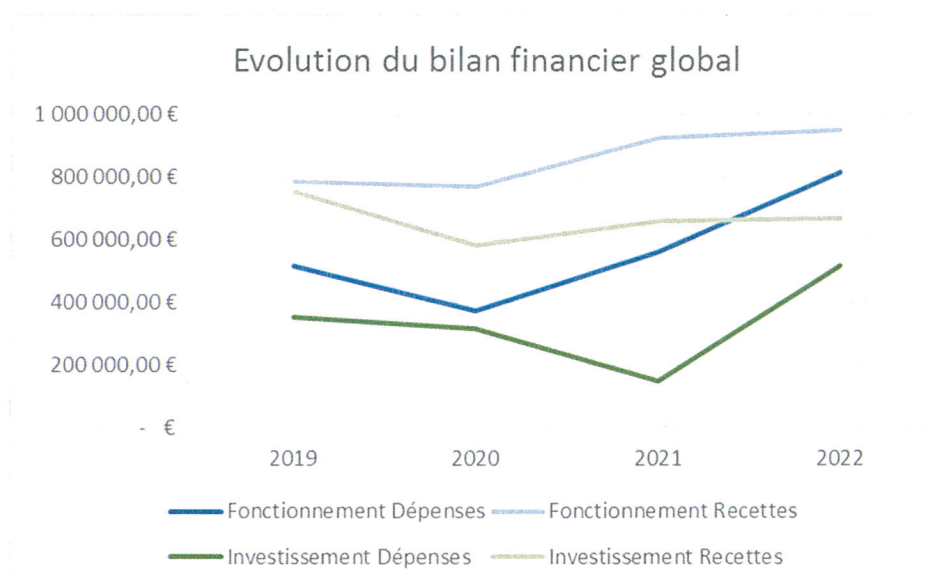
➤ Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 604 K€. Elles ont été principalement consacrées à :

- Carte 1 :
 - Etude de planification des travaux de restauration des berges de l'Oise : 55,5 K€
 - Travaux de confortement des berges du Quai de l'Oise à L'Isle-Adam : 155 K€
 - Travaux de restauration du perré du pont de la RD58 à Auvers-sur-Oise : 127,7 K€
 - Travaux de confortement des berges à Saint-Ouen-L'Aumône : 48,4 K€
 - Travaux de confortement des berges à Neuville-sur-Oise : 92,1 K€
 - Travaux de restauration de la risberme à Pontoise : 14,3 K€
 - Diagnostic géotechnique relatif à la stabilité des berges à Saint-Ouen-L'Aumône et à Neuville-sur-Oise : 34,7 K€
 - Maitrise d'œuvre relative aux travaux de confortement des berges au niveau du Quai de l'Oise à L'Isle-Adam : 5,3 K€
 - Maitrise d'œuvre relative aux travaux de restauration du perré du pont de la RD58 à Auvers-sur-Oise : 4,6 K€
 - Garantie et entretien des végétaux des travaux de confortement des berges de Saint-Ouen-L'Aumône : 0,7 K€
- Carte 2 :
 - Etude de planification des travaux d'entretien et de restauration des rus affluents de l'Oise : 30,4 K€
- Carte 3 :
 - Aménagement d'un cheminement à l'Isle-Adam : 33,5 K€
 - Fourniture et pose d'un portillon à Auvers-sur-Oise : 1,8 K€

Le SMBO n'a pas eu recours à l'emprunt.

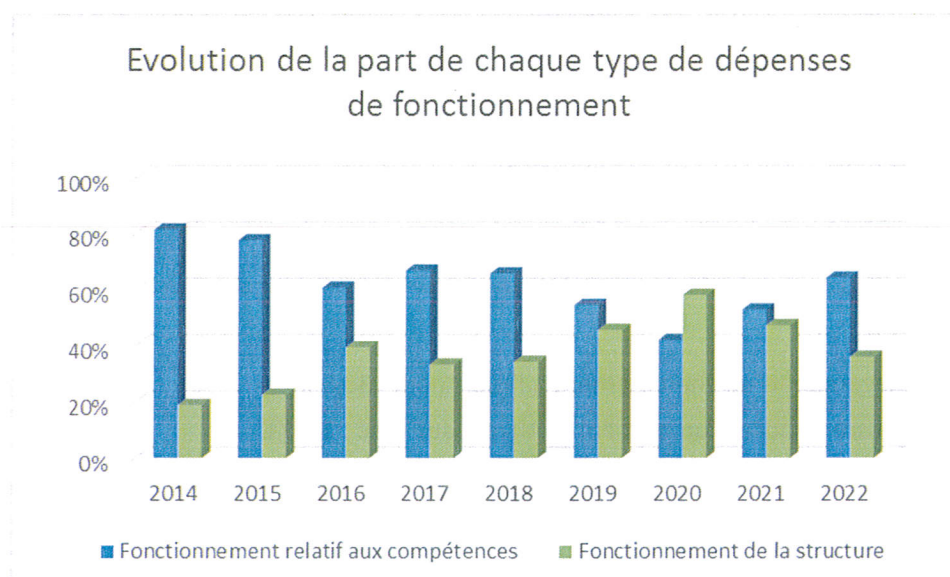
Evolution du bilan financier global



D'un point de vue général, le budget annuel du Syndicat est excédentaire quelques soient les années. Les recettes étant plus élevées que les dépenses, cela permet un autofinancement des travaux sans que le SMBO n'ait besoin d'avoir recours à l'emprunt. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que les dépenses d'investissement.

Un focus sur les dépenses de fonctionnement (cf. graphique ci-dessous) permet de mettre en évidence deux grands types de dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement de la structure (charges salariales et charges administratives)
- Les dépenses de fonctionnement liées aux cartes de compétence (entretien des berges, des cheminements, des rus et des ENS)



Chaque année, les dépenses de fonctionnement liées aux compétences du Syndicat sont plus importantes que les dépenses de structure. En effet, le ratio des dépenses d'entretien oscillent entre 53% et 81% selon les années excepté 2020 (42%). Cette année-là, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ont diminué fortement à cause de la crise sanitaire liée au coronavirus essentiellement. En effet, les confinements successifs n'ont pas permis aux entreprises de réaliser la totalité des travaux d'entretien et de restauration prévus initialement.

Orientations financières 2023

1. Introduction

Les orientations financières 2023 du SMBO sont déclinées selon plusieurs axes, déclinés eux-mêmes par carte de compétence et en tenant compte de l'adhésion des intercommunalités à l'une ou plusieurs de ces dites cartes.

2. Axe 1 : Dépenses de fonctionnement générales liées à la structure

Le SMBO prévoit des dépenses de fonctionnement générales à hauteur de 428,3 K€ environ déclinés de la manière suivante :

- Charges salariales de l'équipe technique et administrative (012) : 308,5 K€
- Charges à caractère général hors entretien des berges, rus et ENS (011) : 119,8 K€

La déclinaison par carte de compétence est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL
Charges salariales de l'équipe technique et administrative	179,3 K€	36,5 K€	50 K€	42,7 K€	308,5 K€
Charges à caractère général (hors entretien des berges ; des rus et des ENS)	53,3 K€	19,8 K€	31,3 K€	15,4 K€	119,8 K€
TOTAL	232,6 K€	56,3 K€	81,3 K€	58,1 K€	428,3 K€

3. Axe 2 : Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

3.1 Carte 1 : Entretien et restauration des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CACP
- La CHVO
- La CCVO3F
- La CCSI
- La C3PF
- Le CD95

3.1.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 335,1 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de la ripisylve : 199,3 K€
- Actions ponctuelles d'abatage et d'élagage de branches et d'arbres dangereux au titre de la carte 1 : 13,8 K€
- Entretien des berges (lutte contre la Renouée du Japon, entretien des risbermes et des evergreens) : 77,4 K€ décliné parcollectivité et par prestation dans le tableau suivant :

Collectivités	Linéaire de berges	Evergreen	Renouée	Risbermes	TOTAL
CACP	38 510 ml	7,7 K€	17,4 K€	4,1 K€	29,2 K€
CCHVO	26 420 ml	0,6 K€	17,6 K€	0,4 K€	18,6 K€
CCSI	7 960 ml	0 K€	7,7 K€	0 K€	7,7 K€
CCVO3F	20 530 ml	4,8 K€	14,5 K€	2,6 K€	21,9 K€
C3PF	2 310 ml	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TOTAL	95 730 ml	13,1 K€	57,2 K€	7,1 K€	77,4 K€

- Entretien des aménagements des secteurs restaurés : 44,6 K€

3.1.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 435,5 K€ déclinées de la manière suivante :

- Elaboration et suivi des dossiers règlementaires relatifs aux travaux de restauration des berges 2024-2028 : 30 K€
- Maitrise d'œuvre relative aux travaux de confortement des berges au niveau du Pavillon d'Amour : 25 K€
- Travaux de confortement des berges au niveau du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise : 160 K€
- Mission de Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre des travaux de confortement des berges au niveau du Pavillon d'Amour à Neuville-sur-Oise : 5 K€
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la restauration d'encoches d'érosion à Neuville-sur-Oise : 32 K€

- Travaux de restauration d'encoches d'érosion à Neuville-sur-Oise : 100 K€
- Travaux de restauration des berges au niveau des Ablettes à Mours : 50 K€
- Etude de faisabilité relatif au franchissement de l'Oise : 30 K€
- Etude d'évaluation de la réponse piscicole au niveau de la frayère de Champagne-sur-Oise : 3,5 K€

3.2 Carte 2 : Entretien et restauration des cours d'eau affluents de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCVO3F
- La CCHVO

3.2.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement concernent essentiellement l'entretien des cours d'eau et s'élèvent à environ 40 K€.

3.2.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement concernent essentiellement l'élaboration et le suivi des dossiers règlementaires relatifs aux travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau affluents de l'Oise à hauteur de 30 K€ environ.

3.3 Carte 3 : Animation, valorisation touristique, gestion et développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CHVO
- La C3PF
- La CCVO3F
- Le CD95
- La CCSI

3.3.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 221,3 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien des espaces verts des cheminements : 163 K€

Ce coût est décliné par collectivité et par prestation dans le tableau suivant :

Collectivités	Taille des branches basses	Fauchage tardif	Fauchage	TOTAL
CACP	11,3 K€	2 K€	14,8 K€	28,1 K€
CCHVO	15,4 K€	2,4 K€	37 K€	54,8 K€
CCSI	9 K€	1,9 K€	14 K€	24,9 K€
CCVO3F	24 K€	1,1 K€	27,6 K€	52,7 K€
C3PF	0 K€	0 K€	2,5 K€	2,5 K€
TOTAL	59,7 K€	7,4 K€	95,9 K€	163 K€

- Actions ponctuelles d'abattage et d'élagage de branche et d'arbres dangereux au titre de la carte 3 : 20,6 K€
- Entretien du mobilier (barrières, passerelles etc.) : 8 K€
- Aménagement d'ouvertures visuelles face au mobilier urbain dans les boisements afin de permettre l'appropriation de la rivière par la population : 15 K€
- Le ramassage des feuilles : 14,7 K€

3.3.1 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 320 K€ déclinées de la manière suivante :

- Etude et travaux de continuité piétonne sur le territoire de la CCHVO : 75 K€
- Aménagement de cheminements sur les communes de Parmain et Beaumont-sur-Oise à l'initiative des communes : 85 K€
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un promontoire à Butry-sur-Oise : 20 K€
- Travaux relatifs à la création d'un promontoire à Butry-sur-Oise : 30 K€
- Etude sécuritaire des haltes conventionnées : 30 K€
- Déplacement de clôtures : 30 K€
- Fourniture et pose de mobilier (passerelles, barrières etc.) : 40 K€

3.4 Carte 4 : Entretien, restauration et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux humides

Pour rappel, les membres du SMBO adhérant à cette carte de compétence sont les suivants :

- La CCHVO
- Le CD95

3.4.1 Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à environ 90 K€ déclinées de la manière suivante :

- Entretien de l'ENS de Bernes-sur-Oise (cheminement, abattage, etc.) : 50 K€
- Entretien de l'ENS de Mours : 40 K€

3.4.2 Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à environ 191,5 K€ déclinées de la manière suivante :

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renaturation de la peupleraie de l'ENS de Bernes-sur-Oise : 60 K€
- Poursuite de l'évaluation du plan de gestion actuel et élaboration du plan de gestion 2023-2028 de l'ENS de Bernes-sur-Oise : 41 K€
- Poursuite de l'élaboration du plan de gestion 2023-2028 de l'ENS de Noisy-sur-Oise : 35,5 K€
- Inventaire faunistique et floristique de l'ENS de Mours : 25 K€
- Travaux d'aménagement de l'ENS de Mours : 30 K€

4. Synthèse des orientations budgétaires 2023

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement 2023 sont déclinées, par carte, dans le tableau ci-dessous :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Carte 4	TOTAL	%
Fonctionnement – Charges de personnel et de structure	232,6 K€	56,3 K€	81,3 K€	58,1K€	428,3K€	19,9%
Fonctionnement – Entretien des berges, cheminements, rus et ENS	335,1 K€	40 K€	221,3 K€	90 K€	686,4 K€	31,9%
Investissement	435,5 K€	90 K€	320 K€	191,5 K€	1 037K€	48,2%
TOTAL	1 003,2 K€	186,3 K€	622,6 K€	339,6 K€	2 151,7 K€	100%

5. Axe 3 : Recettes de fonctionnement et d'investissement liées aux cartes de compétence

5.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront décomposées de (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Remboursements des communes membres de la CACP pour l'entretien des cheminements	Compensation Eiffage	FCTVA
CARTE 1	X			X
CARTE 2	X			X
CARTE 3	X	X		X
CARTE 4	X		X	

5.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront décomposées comme suit (hors excédent de l'exercice antérieur) :

	Contributions statutaires	Subventions versées par le CD95	Subventions versées par l'agence de l'eau Seine-Normandie	Subventions versées par la région Ile de France	Contributions des communes ayant sollicité des aménagements sur leur chemin de halage	FCTVA
CARTE 1	X	X	X	X		X
CARTE 2	X	X	X	X		
CARTE 3	X	X		X	A la demande des communes	X
CARTE 4	X	X	X	X		

Compte tenu du rattrapage des projets en retard en 2022, de la reprise du rythme normal des investissements ainsi que de l'inflation, comme annoncé lors du PB 2022, les contributions statutaires seront relevées en 2023, sans toutefois atteindre cette année leur niveau de 2021.

Le Président invite les membres du Comité Syndical à débattre de ces orientations budgétaires 2023.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

n°23-03

Séance du 15 mars 2023

Date de convocation : 09 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL

Nombre de membres :	Voix délibératives
<u>En exercice : 20</u>	<u>En exercice : 51</u>
<u>Présents : 15</u>	<u>Présentes : 18</u>
<u>Votants : 35</u>	<u>Votantes : 43</u>

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, Mme Catherine BORGNE, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Pierre Edouard EON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Joël BOUCHEZ a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, M. Jean-Pierre COURTOIS a donné pouvoir à M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine COLLOT,

Absents excusés : M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Alexandre PUEYO, Mme Roxane REMVIKOS

Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023,

LE COMITÉ SYNDICAL,

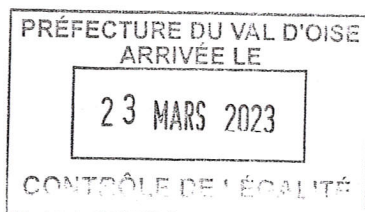
VU la délibération 21-20 du 15 juillet 2021, relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise,

VU le Code du CGCT, article L.1612-1, autorisant le Président à engager des dépenses avant le vote du Budget,

CONSIDERANT que le Budget du Syndicat n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**43 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**



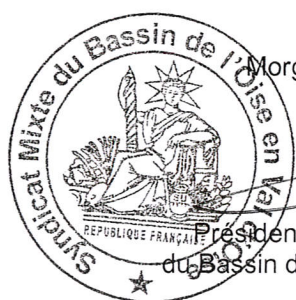
A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE LE PRÉSIDENT

- A mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- A engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- A engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des restes à réaliser, selon la ventilation ci- dessous :

Chapitre budgétaire	Budget 2022	Ouverture par anticipation proposée 2022
20 - Immobilisations incorporelles	381 185,00 €	95 296,25 €
21 – Immobilisations corporelles	4 000,00 €	1 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	588 549,66 €	147 137,41 €
TOTAL	973 734,66 €	243 433,66 €

DIT que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

